

# Charte d'utilisation du studio d'enregistrement du collège Gérard HOLDER

## Préambule

---

La Web Radio est un outil pédagogique et éducatif. Elle est destinée à tous les élèves du collège Gérard Holder.

La Web Radio du collège étant animée par les élèves à destination des élèves, le partage des centres d'intérêt, l'enrichissement d'une culture commune et le plaisir de l'écoute demeurent au centre de ses préoccupations.

Les élèves s'engagent donc à :

Faire de la Web Radio un espace de divertissement et de connivence entre les collégiens.

Elle s'interdira à ce titre toute orientation politique ou religieuse, et tous propos excessifs, haineux ou discriminants pouvant influencer son public.

## Cadre légal

---

Les émissions diffusées seront signées par les élèves concepteurs et animateurs. Ils exerceront leur liberté d'expression avec les responsabilités et l'éthique journalistique que cela implique, c'est-à-dire :

- Respecter la vérité et ne pas déformer l'information.
- Vérifier ses sources et ses informations, ne pas diffuser des informations dont l'origine n'est pas connue.
- Respecter la vie privée et l'anonymat des personnes qui le souhaitent.
- Défendre la liberté d'information, de critique et de commentaire.

La Web Radio est un média scolaire. Elle participe à la communication entre les acteurs de la communauté éducative, et en particulier entre les élèves. Elle sera ainsi le lieu privilégié pour :

- Informer les jeunes sur la vie quotidienne du collège.
- Valoriser l'établissement et les actions qui s'y déroulent.
- Viser au bien-être des élèves.
- Mettre à l'honneur l'exercice de leur liberté d'expression et d'opinion.
- Communiquer sur les activités, actions et projets proposées par le collège.

## **Les 10 règles à respecter**

---

- 1/ S'essuyer les pieds avant d'entrer dans le studio.
- 2/ Ne pas manger et boire.
- 3/ Demander à l'enseignant avant d'emprunter du matériel.
- 4/ Déposer le petit matériel (enregistreuses) à sa place.
- 5/ Ne pas s'asseoir sur les tables.
- 6/ Ne pas déplacer le matériel sans autorisation.
- 7/ Prévenir l'enseignant en cas de matériels détériorés ou en panne.
- 8/ Observer le silence lorsqu'un élève prend la parole, au cours de l'enregistrement.
- 9/ Adopter une posture professionnelle : écoute, respect, bienveillance.
- 10/ Etre dynamique et souriant lors de la prise de parole. Le sourire s'entend dans la voix !

### **A destination du personnel**

- L'utilisation de cette salle est réservée uniquement à l'enregistrement d'émissions de radio.
- Le studio est disponible du lundi au vendredi de 7 h à 17 h. Le mercredi de 7 à 12 h.
- La réservation du studio est obligatoire, sur pronote.
- Les clefs du studio sont à récupérer et à déposer à la gestion.
- L'accès au studio est limité à 12 personnes (enseignants compris).
- Eviter de déplacer le mobilier.
- Toutes demandes de petits matériels (enregistreuses) devront être effectuées 48 h avant, auprès des professeurs référentes, à l'adresse mail indiquée ci-dessous.
- Toutes dégradations ou absences de matériels devra être signalées par mail à l'adresse suivante :  
  
laviedholder@gmail.com

Madame DIEUJUSTE (Professeure documentaliste)

Madame KAMATA (Professeure de SEGPA, atelier Vente Distribution Logistique)

Cayenne, le 2 septembre 2024